

<https://www.snetap-fsu.fr/Examen-professionnel-pour-l-acces-au-corps-des-Technicien-nes-Formation.htm>
!



Examen professionnel pour l'accès au corps des Technicien-nes Formation Recherche (TFR)

- Métiers - TFR-ATFR -
Date de mise en ligne : mercredi 18 septembre 2024

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

[Un arrêté du 11/09/2024 annonce l'examen professionnel pour accès au corps des Technicien-nes Formation Recherche \(TFR\).](#)

La [Note de service SG/SRH/SDDPRS/2024-513](#) a été publiée le 16-09-2024 : Examen professionnel pour l'accès au corps des techniciens de formation et de recherche ([TFR](#)) - recrutement dans le premier grade de TFR (session 2024).

Le nombre de places offertes est de 3. Il est regrettable qu'il y en ait si peu.

Inscriptions :

Par voie électronique elles se font sur le site : <https://www.concours.agriculture.gouv.fr/> du 17/09/2024 au 17/10/2024 à minuit (heure de Paris).

La date limite de téléversement des pièces justificatives est fixée au 29/10/2024.

Épreuves :

L'épreuve orale d'admission se déroulera à Paris à partir du 27/11/2024.

Les dispositions spécifiques pour les candidats résidant dans les collectivités, à l'étranger, ou ayant une situation de santé particulière, y compris ceux en situation de handicap, sont détaillées dans l'arrêté.

Pour vous aider à préparer cet examen :

1 - Des informations utiles sur le site : [concours.agriculture.gouv.fr/](https://www.concours.agriculture.gouv.fr/) :

- - Consultez les **attendus et les rapports de jury des sessions précédentes** pour comprendre les exigences de l'examen.
- - Pratiquez avec les **Annales des épreuves passées** pour vous familiariser avec le format et le niveau de difficulté.
- - Prenez connaissance **des arrêtés fixant la composition des jurys** pour savoir qui évaluera les épreuves.
- - Vérifiez les **programmes des épreuves** pour connaître les sujets qui seront abordés.
- - Consultez les **plannings des épreuves orales**.
- - Retrouvez **les résultats d'admissibilité et d'admission** pour connaître votre statut après chaque épreuve.

2 - Des formations d'aide à la préparation :

- - Vous pouvez consulter **le site Internet de la formation continue** : <http://www.formco.agriculture.gouv.fr>
- - **Des formations "Préparation à l'oral"** pour vous accompagner sont proposées par certaines délégations régionales Formco.
- - Pour accéder aux offres interministérielles, elles sont consultables sur le site Internet de gestion de l'offre de formation interministérielle "Safire" : <https://www.safire.fonction-publique.gouv.fr/>.